

---

# Rapport : Débat d'orientation budgétaire 2024

---



## I. Débat d'Orientations Budgétaires

### 1-Les dépenses de personnel 2024 prévisionnelles

Il est prévu au chapitre « 012-Charges de personnel et frais assimilés » une enveloppe de 1 095 000 €.

L'équipe du Parc actuelle est composée de 23 agents : une directrice, une responsable administrative et financière, une assistante administrative, un agent d'accueil, une assistante en communication, des chargés de missions environnement, Natura 2000 (2 agents), forêt, aménagement, tourisme, paysage, Habitat/Energie, OPAH, LEADER (2 agents), zones humides, agriculture, signalétique, évaluation, TVB, éducation au territoire et un animateur nature.

La composition statutaire des agents est la suivante : 6 agents titulaires, 1 agent stagiaire et 16 contractuels (dont 4 CDI).

Il y a 18 postes permanents et 5 postes non permanents.

Les 5 postes non permanents correspondent aux opérations en cours :

- Le poste TVB : projet 2023-2025,
- Le poste Révision de la charte : opération 2022-2026,
- Le poste Habitat/Energie : opération SARE 2021-2024,
- Le poste LEADER : programmation 2023-2027,
- Le poste OPAH : opération 2023-2028.

Aucune création de poste n'est à prévoir en 2024.

L'abonnement au CNAS est reconduit, il convient de prévoir à l'article « 6474-Versement aux œuvres sociales » 5 000 €.

#### Financement des postes

Financeurs	Subvention	%
Région	95 955.77 €	9%
DREAL	10 000.00€	1%
FEDER	101 558.55 €	9%
FEADER	58 036.74 €	5%
Etat	37 754.69 €	3%
Charleville-Mézières	2 595.30 €	0,2%
EPCI	48 400.00 €	4%
RTE	10 000.00 €	1%
Agences de l'eau	77 377.59 €	7%
<b>TOTAL</b>	<b>441 678.64</b>	<b>40%</b>

<b>PNR-Autofinancement</b>	<b>653 321.36 €</b>	<b>60%</b>
----------------------------	---------------------	------------

<b>Montant total</b>	<b>1 095 000 €</b>	<b>100 %</b>
----------------------	--------------------	--------------

Une enveloppe de 40 000 € est prévue au chapitre « 65-autres charges de gestion courante » pour le versement des indemnités au Président et aux 3 Vice-présidents.

En 2024, l'ensemble de l'Equipe du Parc va bénéficier de 3 formations :

- Cybersécurité (formation CNFPT),
- Equipier de première intervention dont la manipulation des extincteurs (formation Croix Rouge environ 3 000 €),
- PSC1, Prévention et secours civiques de niveau 1 (formation Croix Rouge environ 3 900 €)

En plus de ces formations collectives, les agents bénéficient de formations individuelles (CNFPT, OFB, Fédérations des Parcs). Ils participent également aux différents séminaires proposés par la fédération des parcs et l'interparc Grand-Est.

Une enveloppe de 8 000 € est prévue à l'article « 6184-Versements à des organismes de formation » et de 5 000 € à l'article « 6185-Frais de colloques et séminaires ».

## 2-Les dépenses de structure 2024 prévisionnelles

L'ensemble des charges est estimé à 240 000 € en fonctionnement, elles correspondent aux frais de chauffage (18 000 €), d'électricité (5 000 €), d'assurances (23 000 €), d'entretiens (ménage 16 000 €), de sécurité et de maintenance (chaudière 6 000 € et ascenseur 2 500 €), d'affranchissement, de télécommunication...

Elles comprennent également les cotisations à la Fédération des Parcs (15 000 €), la subvention aux Amis du Parc (5 500 €), l'abonnement aux divers logiciels et application (25 000 €)

Ces dépenses sont imputées au chapitre « 011-Charges à caractère général » pour 182 950 €, au chapitre « 65-autres charges de gestions courantes » pour 45 500 €, au chapitre « 66-Charges financières » pour 3 550 € et au « 1641-remboursement du capital pour 8 000 € ».

Il est nécessaire de prévoir en dépenses d'investissement 25 000 € pour le renouvellement d'équipement informatique (serveur 20 000 € et ordinateurs 5 000 €).

## 3-Le Programme d'actions 2024

Les dépenses du programme d'actions 2024 sont réparties sur les différents chapitres, elles sont estimées à 374 360 € en fonctionnement et à 447 145 € en investissement.

Le programme d'actions est subventionné à hauteur de 90%, 89% du PA de fonctionnement et 92% du PA d'investissement.

### Financement du PA 2024

Organismes	Montant	%
REGION GE- Programme d'actions	245 150 €	30%
REGION GE-autres fonds-Natura 2000-Interparc-Life	155 827 €	19.0%
DREAL	10 000 €	1.2%
FEDER	69 937 €	8.5%
FEADER	25 600 €	3.1%
Agences de l'eau	15 840 €	1.9%

TVB	119 000 €	14.5%
OFB	145 €	0.0%
Département des Ardennes	1 000 €	0.1%
Charleville-Mézières	575 €	0.1%
Etat-FNADT	36 834 €	4.5%
EPCI	62 006 €	7.5%
<b>TOTAL</b>	<b>741 914 €</b>	<b>90%</b>

<b>PNRA-Autofinancement</b>	<b>79 591 €</b>	<b>10%</b>
<b>Montant total</b>	<b>821 505 €</b>	<b>100 %</b>

#### 4-Les Recettes : Cotisations statutaires 2024 et subvention DREAL

Cotisations statutaires au chapitre « 74-Dotations et participations » :

Organisme	Cotisation	Observation
Région Grand Est	360 000 €	Forfaitaire
Département des Ardennes	171 000 €	Forfaitaire
Communes (92)	99 405 €	1,40 € / habitant
Ville-porte	8 607 €	0,21 € / habitant
EPCI	99 405 €	1,40 € / habitant
<b>TOTAL</b>	<b>738 417€</b>	

Comme chaque année, la DREAL verse au Parc 140 000 € au titre de l'ingénierie. Avant 2022, la DREAL versait 100 000 € et 20 000 € pour la veille écologique.

Il est à noter, la participation de la Région Grand-Est en 2024 d'un montant total de **924 932€** :

- Cotisation statutaire 360 000 €,
- Programme d'actions 245 150 €,
- Interparcs 20 000 €
- Réserve de Bois-en-val 1 725 €,
- Révision de la charte 88 000 €,
- Programme Life 8 100 €,
- Projet trame verte et bleue 68 000 €
- Animation Natura 2000 38 002€
- Postes chargés de mission (Natura 2000, Signalétique, Révision de la charte, Réserve de Bois en Val et habitat) 95 955 €.

Fait à Renwez, le 26 février 2024  
**Le Président, Guillaume MARECHAL**